



## Revente d'objets personnalisés au profit d'une asso

Par **Meryana**, le **19/03/2011** à **11:17**

Bonjour,

Etant membre d'une association loi 1901 (de protection animale), je souhaite mettre en place au profit de cette dernière la vente d'objets personnalisés, avec possibilité de les acheter sur le site Internet de l'asso. Notez que l'association ne compte que des bénévoles, et qu'aucun des membres du bureau ou autre ne touchent la moindre somme d'argent ou avantage.

Il s'agirait d'acheter dans la grande surface du coin par exemple des lampes de chevet très basiques, puis de les décorer afin de les mettre aux couleurs de notre association, et enfin les revendre notamment sur le site Internet. L'intégralité des bénéfices serait au profit de l'association uniquement (c'est à dire réinjectés dans nos frais correspondant au but premier de l'asso.).

Pouvez-vous m'indiquer si cette pratique pose soucis ou non ?

- vis à vis du côté "à but non lucratif"
- vis à vis du côté "acheter des objets en gde surface et les revendre, plus cher" (sachant qu'il y a malgré tout de la valeur ajoutée grâce à la personnalisation de l'objet)
- vis à vis du côté "vente sur internet" (= vente sur le plan national et non plus local)
- autre...?

D'avance merci.

Cordialement,

M.B.